

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE

Emission publique de "Reverse Convertible Notes"

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE, véhicule financier de Fortis, lance un nouvel emprunt de type "Reverse Convertible" d'une durée d'un an, ayant pour actif sous-jacent l'action **KBC Groep NV**. Le coupon s'élève à 11% (brut) et le prix d'émission est de 101%.

Portrait de KBC Groep NV

Au quatrième trimestre 2007, le bancassureur KBC a encore publié des résultats supérieurs aux attentes, qui ont souligné que le groupe devrait être en mesure d'atteindre ses objectifs financiers en dépit des turbulences actuelles des marchés. Les solides résultats enregistrés au niveau des activités belges ont prouvé qu'une forte division "Banque retail" sur le marché domestique n'était certainement pas un luxe superflu pour se protéger des problèmes du marché du crédit américain. La combinaison d'un rigoureux contrôle des coûts et de bons revenus d'intérêts nets a conduit à un rapport coûts/bénéfices meilleur qu'escompté. Enfin, le groupe est bien positionné pour exploiter le potentiel de croissance de l'Europe centrale et orientale, une région dont il a fait son second marché domestique et dont les résultats ont plus que triplé au 4ème trimestre pour atteindre 174 millions EUR. Bref, un brillant palmarès alors que la valorisation de l'action est fort attrayante. (Source: Fortis Global Markets Research)

Une Reverse Convertible... qui pourrait ne pas l'être

Cette obligation de type Reverse Convertible est émise pour une très courte durée (échéance au 22 juin 2009). Sa particularité réside toutefois dans le fait qu'elle n'acquerra effectivement le caractère d'une Reverse Convertible Note que si – et seulement si – le cours de l'action KBC franchit un plancher, fixé à 80% de son niveau de départ, à n'importe quel moment entre le 20 juin 2008 et le 15 juin 2009 inclus. Si ce plancher n'est jamais franchi, le capital sera d'office remboursé à 100% de la valeur nominale. Que le remboursement se fasse en espèces ou en actions KBC, l'investisseur encaissera de toute façon un coupon de 11% (brut) à l'échéance.

Rappelons ici que la particularité d'une Reverse Convertible Note consiste en un éventuel remboursement final en actions, en l'occurrence des actions KBC, au gré de l'émetteur. En contrepartie de cette éventualité, l'investisseur perçoit un coupon beaucoup plus élevé que celui d'une obligation classique.

Dans le cas présent, l'émetteur ne prendra toutefois la décision de rembourser les Notes en actions KBC plutôt qu'en liquidités que

- si le cours de l'action est inférieur à son niveau de départ au moment de la valorisation finale, d'une part,

ET

- si le cours de l'action est passé sous le seuil de 80% du niveau de départ à un quelconque moment entre le 20 juin 2008 et le 15 juin 2009 inclus, d'autre part.

Simulations de rendement à l'échéance (dans l'hypothèse où le plancher a été franchi)

| Différence entre la valeur finale et la valeur initiale | Rendement interne brut |
|---|------------------------|
| >0% | 9,84% |
| 0% | 9,84% |
| -10% | 0,00% |
| -20% | -9,85% |
| -50% | -39,44% |

Avertissement

Les Reverse Convertible Notes sont des instruments de placement à court terme offrant un coupon élevé. Cette haute rémunération doit être considérée comme une compensation à la faculté éventuelle dont dispose l'émetteur de rembourser les Notes à l'échéance soit en liquidités, soit en un certain nombre d'actions. En théorie, le remboursement final pourrait donc être nul dans un cas extrême. Avant de prendre une décision d'investissement, il leur est recommandé de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière et, s'ils le souhaitent, de demander conseil à un spécialiste de Fortis Banque.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus de Base et les Final Terms.



Principales caractéristiques de cet emprunt

| | |
|---|---|
| Emetteur | Fortis Luxembourg Finance SA. |
| Garant | Fortis Banque SA. |
| Rating | Moody's: Aa2 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA- |
| Profil de risque | Cet instrument financier est destiné à l'investisseur présentant un profil dynamique . |
| Montant total | Minimum 5 millions EUR et maximum 150 millions EUR. |
| Titres | <ul style="list-style-type: none">- Valeur nominale: 1.000 EUR.- Code ISIN: XS0363693457 - Série 562.- Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible.- Conservation gratuite en Compte-titres Fortis¹. |
| Service financier | Gratuit auprès de Fortis Banque en Belgique. |
| Coupon | 11% (brut) payable à terme échu le 22 juin 2009. |
| Echéance | 22 juin 2009, ce qui correspond à une durée de 1 an. |
| Date d'émission et de paiement | 20 juin 2008. |
| Prix d'émission | 101%. |
| Prix de remboursement | 100% en espèces OU un certain nombre d'actions KBC Groep NV, calculé sur base de la formule suivante: $\frac{1.000 \text{ EUR}}{\text{Valeur initiale des actions livrées}}$ <ul style="list-style-type: none">- Les fractions d'actions KBC Groep NV seront payées en cash.- La valeur initiale de l'action KBC Groep NV correspondra à la moyenne des cours de clôture des 17, 18 et 19 juin 2008 sur Euronext Bruxelles.- Le niveau plancher déterminant le caractère Reverse Convertible de la Note sera égal à 80% de la valeur initiale.- La valeur finale de l'action KBC Groep NV correspondra au cours de clôture du 15 juin 2009 sur Euronext Bruxelles. |
| Taxe sur opérations de bourse (TOB) | <ul style="list-style-type: none">- A la souscription: néant.- A l'achat ou la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération). |
| Cotation | Les Notes seront cotées sur la bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes |
| Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique | Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. |
| Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis ou sur simple appel au 02/565 35 35 | Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 9 juillet 2007, ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms), rédigées en anglais et datées du 13 mai 2008, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Considérations pour l'investisseur – Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. Tous ces documents peuvent être consultés sur notre site Internet www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquer ensuite sur "Obligations", "description" et "émissions en cours"). |

¹ Il appartient aux investisseurs de se renseigner quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

Le présent document est une information commerciale. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Etabli sur base du prospectus (voir ci-dessus), le présent document est fourni à titre purement informatif. En cas de divergence entre le présent document et le prospectus, les informations contenues dans le prospectus prévaudront. L'information contenue dans le présent document ne constitue pas du conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés au type d'instrument financier dont traite le présent document, veuillez vous référer à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence Fortis.

COMMENT SOUSCRIRE?

La période de souscription court **du 15 mai au 13 juin 2008** (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modification des conditions de marché).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez notre **Service Clients au 02/433 40 32**.